



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

L'ex-dictateur d'Haïti meurt avant d'être jugé

Mort de Jean-Claude Duvalier : la lutte contre l'impunité en Haïti continue

Ville de Québec, le 4 octobre 2014 – La mort de l'ancien dictateur d'Haïti Jean-Claude Duvalier ne met pas un terme aux poursuites contre les principaux responsables des graves violations des droits humains commises sous le régime duvaliériste. Plus que jamais, le droit à la justice et à la réparation de ses victimes doit être pleinement respecté et mis en œuvre, selon Avocats sans frontières Canada (ASFC), principal partenaire du Collectif contre l'impunité qui regroupe la plupart des plaignants contre l'ex-dictateur et ses principaux collaborateurs.

Si la mort de Jean-Claude Duvalier suscite chez les plaignants un amer sentiment, il ne fait que renforcer leur détermination à obtenir justice et réparation.

À cet égard, Maître Pascal Paradis, Directeur général d'ASFC rappelle que « *la mort de l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier ne marque pas la fin de la procédure judiciaire engagée en Haïti pour faire juger les plus hauts responsables des violations graves des droits humains qui ont été commises sont déroulés de 1971 à 1986. Nous sommes solidaires du Collectif contre l'impunité et des plaignants, et restons déterminés à poursuivre la lutte contre l'impunité* ».

ASFC tient à souligner que la procédure judiciaire vise non seulement l'ancien « Président à vie », mais également certains de ses proches collaborateurs, parmi lesquels Jean Valmé, Rony Gilot et Emmanuel Orcel.

Si l'action judiciaire contre la personne de Jean-Claude Duvalier est éteinte, celle contre ses proches collaborateurs n'est pas affectée par cette disparition, et il est de l'obligation des autorités haïtiennes de tout mettre en œuvre pour que le droit des victimes à obtenir justice et réparation soit pleinement respecté. Dans une récente décision capitale, la Cour d'appel de Port-au-Prince exigeait d'ailleurs que l'enquête vise l'ensemble des personnes inculpées.

Me Pascal Paradis rappelle que « *le dossier actuellement en cours ne peut pas être fermé. Les autorités haïtiennes ont l'obligation en vertu du droit haïtien et du droit international d'enquêter sur les graves violations des droits humains et de poursuivre et juger les personnes qui en sont responsables, ce que la Commission interaméricaine des droits de l'Homme leur a d'ailleurs rappelé en 2011* ». La communauté internationale a également l'obligation de s'assurer qu'Haïti respecte ses engagements internationaux en matière de lutte contre l'impunité à l'égard des responsables de violations flagrantes du droit international des droits humains.

La mort de l'ex-dictateur ne met pas non plus un terme au travail de reconstitution de la mémoire collective sur le régime Duvalier. « Ce travail de mémoire collective est fondamental pour les Haïtiennes et les Haïtiens » a souligné Danièle Magloire, coordinatrice du Collectif contre l'impunité, partie civile dans la procédure contre les principaux dirigeants du régime duvaliériste. « Ces documents retrouvés, ces témoignages apportés, ces paroles

échangées participent eux aussi à la lutte contre l'impunité et contribuent à la création d'une société démocratique en Haïti, capable d'affronter son passé pour mieux construire son futur ».

– 30 –

À propos d'ASFC: *Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. Active dans plus de 15 pays depuis 2002, ASFC travaille en Haïti depuis 2006 à renforcer la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains. Voir www.asfcanda.ca.*

POUR INFORMATION: Edouard Delaplace (418) 717-7155
edouard.delaplace@asfcanda.ca